

RESTITUTION DES RESULTATS PRELIMINAIRES DU 16<sup>ème</sup> FORUM AGOA du Togo   
AUX OPERATEURS ECONOMIQUES ET A LA DIASPORA

COMITE NATIONAL D'ORGANISATION DU FORUM AGOA 2017  
Cellule de Coordination Stratégique

Extrait des principales recommandations  
du 16<sup>ème</sup> Forum AGOA du Togo

# Plan de présentation

1. Introduction
2. Extrait des principales recommandations à l'endroit des pays éligibles à l'AGOA
3. Conclusion

# Introduction (1/2)

3

Le Togo a abrité le 16<sup>ème</sup> forum AGOA du 08 au 10 aout 2017 sur le thème : « Les Etats-Unis et l'Afrique : Partenariat pour la prospérité à travers le commerce ».

Ce forum a eu pour objectif de discuter des meilleurs stratégies devant permettre d'améliorer les échanges commerciaux entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Afrique subsaharienne et de tirer davantage profit des opportunités de l'AGOA d'ici 2025 et au delà.

# Introduction (2/2)

Les activités ont été marquées par plusieurs fora, notamment le forum secteur privé, le forum société civile et le forum ministériel.

A l'issue des travaux des recommandations ont été formulées à l'endroit des pays éligibles. Ces recommandations portent essentiellement sur l'intégration régionale, le transport, l'industrie, les normes et recherches, la sécurité et espace politique, le financement des entreprises, le renforcement de capacités, la technologie et l'inclusion .

# Extrait des principales recommandations

# Intégration régionale et transport

6

Les gouvernements des pays éligibles à l'AGOA doivent :

- Renforcer le programme d'intégration régionale africaine grâce à des initiatives telles que la Zone de libre-échange continentale (ZLEC) (gouv).
- Adhérer à l'Accord de facilitation du commerce de l'OMC pour accroître la transparence, réduire les coûts de transaction et augmenter la Compétitivité des entreprises africaines et des exportations. (SC, SP)

# Industrie

Les gouvernements des pays éligibles à l'AGOA doivent :

- Soutenir les efforts du continent pour s'industrialiser conformément à l'Agenda 2063 grâce aux relations commerciales et d'investissement avec les États-Unis. (gouv).
- promouvoir l'industrialisation pour augmenter la valeur ajoutée et changer la structure de nos économies (gouv).
- promouvoir les réseaux de regroupement tels que les parcs industriels et le financement des infrastructures qui permettent aux entreprises africaines de concurrencer à l'échelle mondiale. . (secteur privé).

Les gouvernements des pays éligibles à l'AGOA doivent :

- disposer des études de marché approfondies afin de fournir les produits répondant aux normes américaines (gouv).
- améliorer la coopération en matière de normes ainsi que les mesures sanitaires et phytosanitaires (gouv).
- investir dans les laboratoires d'essais pour obtenir le certificat de commerce équitable (société civile)

# Sécurité et espace politique

Les gouvernements des pays éligibles à l'AGOA doivent :

- ▶ tenir compte de l'importance de l'espace politique pour promouvoir la transformation structurelle du continent africain.
- ▶ mettre en évidence l'importance de la sécurité afin d'améliorer le commerce.

Les gouvernements des pays éligibles à l'AGOA doivent :

- Mettre l'accent sur les efforts à fournir pour attirer les investisseurs américains. (gouv).
- adopter des politiques qui attirent l'investissement étranger y compris celui de la Diaspora (société civile)
- Diversifier les sources de financement au-delà des banques pour permettre le commerce et l'investissement. (secteur privé)
- Réduire les taxes pour aider les entreprises africaines à devenir plus compétitives. (secteur privé)

# Renforcement des capacités

11

Les gouvernements des pays éligibles à l'AGOA doivent :

- ▶ Renforcer les capacités des Organisations de la société civile en vue de soutenir les micro, petites et moyennes entreprises (société civile);
- ▶ Continuer à bénéficier de l'appui de l'USAID pour surmonter les obstacles non tarifaires;

# Technologie

12

Les gouvernements des pays éligibles à l'AGOA doivent :

- Le continent africain doit tirer parti des flexibilités contenues dans l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) afin de garantir que l'Afrique protège les droits de propriété intellectuelle tout en favorisant la santé publique, la fabrication locale, la recherche et le développement, l'innovation et la sécurité alimentaire, Les considérations environnementales, la biodiversité, le transfert de compétences, la connaissance, la technologie et le développement socioéconomique général. (gouv)
- ▶ offrir un large accès à la technologie de l'information et de la communication. (SC, SP);

# Inclusion

13

Les gouvernements des pays éligibles à l'AGOA doivent :

- accroître leur soutien au commerce et au renforcement des capacités techniques des micro, petites et moyennes entreprises afin qu'elles puissent mieux participer aux chaînes de valeur mondiales(société civile)
- promouvoir des politiques qui encouragent la mise en place des coopératives (société civile)

# Conclusion

L'amélioration des échanges commerciaux entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Afrique subsaharienne passe par une mise en œuvre effective des recommandations du 16<sup>ème</sup> forum AGOA.

La diaspora, les opérateurs économiques, la société civile et le gouvernement devraient travailler en synergie dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action opérationnel de l'utilisation de l'AGOA pour lever les défis liés à l'exportation des produits togolais vers les Etats-Unis d'Amérique et au delà.